

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/05/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>OPERATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS RUE D'ELLEVILLE A HARGEVILLE : APPROBATION DU PROGRAMME</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/05/2025	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 21**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

### **Absent(s) représenté(s) : 3**

DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude

### **Absent(s) non représenté(s) : 0**

### **Absent(s) non excusé(s) : 0**

### **24 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

### **0 CONTRE**

### **0 ABSTENTION**

### **0 NE PREND PAS PART**

## EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires, en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement.

À ce titre, elle réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie dans ses différentes communes membres.

Ainsi, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), la commune de Hargeville a sollicité la Communauté urbaine pour l'enfouissement des réseaux aériens, y compris le Réseau Haute-Tension (HTA), de la rue d'Elleville, sur la portion comprise entre la rue de la Masse du Moulin et la rue de Saint-Léonard.

La rue d'Elleville constitue l'entrée sud de la commune depuis la route départementale, dite route de Thoiry. Cette voie est actuellement bordée, sur l'ensemble de son linéaire, par des réseaux aériens (câbles téléphoniques et électriques). Aucune problématique particulière liée à la circulation n'ayant été identifiée sur ce tronçon, il n'est pas prévu de réaliser d'aménagement spécifique de voirie à l'issue des travaux d'enfouissement. Une remise en état à l'identique des espaces publics impactés sera toutefois assurée.

Par ailleurs, le projet comprend également, sous maîtrise d'ouvrage exclusive d'ENEDIS, l'enfouissement du réseau HTA situé dans le périmètre concerné, en cœur de bourg.

L'enfouissement des réseaux aériens de la rue d'Elleville porte sur une emprise foncière d'environ 740 mètres linéaires.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 785 250 €HT, soit 942 300 €TTC, dont des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, relevant de la compétence du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) pour un montant de 64 750 €HT, soit 77 700 €TTC.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue d'Elleville, sur la portion comprise entre la rue de la Masse du Moulin et la rue de Saint-Léonard, à Hargeville,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 785 250 €HT, soit 942 300 €TTC,
- de dire que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :
  - o autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 720 500 €HT soit 864 600 €TTC,
  - o au chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 64 750 €HT, soit 77 700 €TTC.
    - En dépenses, au compte 4581
    - En recettes, au compte 4582
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L. 5215-20,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-12-19\_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement,

**VU** le programme de l'opération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue d'Elleville, sur la portion comprise entre la rue de la Masse du Moulin et la rue de Saint-Léonard, à Hargeville.

**ARTICLE 2 : FIXE** le montant prévisionnel de l'opération à 785 250 €HT (sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros hors taxes), soit 942 300 €TTC (neuf cent quarante-deux mille trois cents euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :

- autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 720 500 € HT (sept cent vingt mille cinq cent euros hors taxes), soit 864 600 €TTC (huit cent soixante-quatre mille six cent euros toutes taxes comprises),
- au chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 64 750 €HT (soixante-quatre mille sept cent cinquante euros hors taxes), soit 77 700 €TTC (soixante-dix-sept mille sept cent euros toutes taxes comprises)
  - o En dépenses, au compte 4581,
  - o En recettes, au compte 4582.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 16/05/2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 16/05/2025
Exécutoire le : 16/05/2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 mai 2025

Le Président



Cécile ZAMMÀ HOPESCU